



Violence familiale sur mineure

Par **Marie0309**, le 11/01/2019 à 14:36

Bonjour,

Quand j'avais 14-15 ans mon cousin germain m'a tabassé devant mes 2 cousins et ma mère. Suite à cela il a commencé m'humilier devant toute ma famille et à me harceler.

À l'époque j'ai voulu porter plainte mais ma famille a fait pression pour que je ne dise rien.

Aujourd'hui j'ai 22 ans et cela me ronge tellement que j'aimerais porter plainte. J'aurais voulu savoir si c'était toujours possible?

Par **Visiteur**, le 11/01/2019 à 15:17

Bonjour,

et quel serait le motif ? On vous rétorquera qu'il s'agissait d'une brouille d'adolescents ? Certes, que vous avez été choquée mais que vous exagérez probablement les faits ? Et il faudra des témoins ?

Par **Marie0309**, le 11/01/2019 à 15:30

Le motif: violence

Mon cousin a 12 ans de plus que moi, ce n'était pas un adolescent au moment des faits. Il y a des témoins, mes 2 autres cousins germains du même âge que moi et ma mère.

Par **Visiteur**, le 11/01/2019 à 15:50

il est toujours possible de porter plainte... sera t'elle suivie de faits ? c'est une autre question.

Par **fabrice58**, le 11/01/2019 à 16:09

Le problème étant que la preuve est à votre charge, sans témoins, ce sera difficile.

Par **Marie0309**, le **11/01/2019** à **16:17**

J'ai justement 3 témoins qui étaient dans la même pièce au moment des faits. De plus, il s'est vanté pendant plusieurs années à toute la famille et à ses amis de ce qu'il m'avait fait.

En tout cas merci de vos réponses!

Par **Visiteur**, le **11/01/2019** à **17:46**

Bonjour

Si vous aviez moins de 15 ans, c'est une circonstance aggravante.

Le problème, c'est que le délai est dépassé. (3 ans).